

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2017_264

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à AIX-LEZ-ORCHIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 décembre 2017, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION N°2

Adhésion de la CCPC au
SIDEN-SIAN pour le
territoire des
communes de
GONDECOURT, HERRIN
et CHEMAY suite à la
dissolution du SIASOL

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 2

Procurations : 14

Nombre de votants : 44

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président,
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure LEFEUVRE, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, M. Yves LEFEBVRE, M. Didier WIBAUX, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON,
Mme Dominique PASTANT, suppléante de M. Arnaud HOTTIN
M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE,

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT
M. Amaury DUFOUR, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ
Mme Nadège BOURGHELLE - KOS procuration à M. Benjamin DUMORTIER
M. Benoît BRILLON, procuration à M. Philippe DELCOURT
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE
Mme Marie CIETERS, procuration à M. Yannick LASSALLE
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Jean-Paul BEAREZ
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
M. Luc MONNET, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Jean-Claude SARAZIN
Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Jean-Michel DELERIVE

Absents :

M. Luc FOUTRY, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Amaury DUFOUR, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Arnaud HOTTIN, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Thierry BRIDAULT, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Francis MELON, M. Thierry LAZARO, M. Sylvain CLEMENT, Mme Caroline MARLIERE, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, M. Frédéric SZYMCAK, Mme Ingrid VERON, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Isabelle DRUELLE, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, Mme CIETERS, M. Luc MONNET, Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

COMMISSION N°2

***Adhésion de la CCPC au SIDEN-SIAN pour le territoire des communes de
GONDECOURT, HERRIN et CHEMY suite à la dissolution du SIASOL***

Le Conseil communautaire,

Considérant la modification à compter du 1^{er} janvier 2018, de l'article L5241-23-1 du CGCT définissant les conditions d'éligibilité des communautés de communes,

Considérant que pour être éligible, une communauté de communes à FPU doit remplir deux conditions démographiques et une condition de compétences. Elles devront exercer au moins 9 des 12 groupes de compétences (contre 6 sur 11 en 2017).

- 1 - Actions de développement économique
- 2 - Aménagement de l'espace communautaire
- 3 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- 4 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- 5 - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- 6 - Politique de la ville
- 7 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- 8 - Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire
- 9 - Assainissement
- 10 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- 11 - Gestion des maisons de services au public
- 12 - Eau

Considérant que la Communauté de communes de la Haute Deûle n'avait plus le nombre de compétences requises pour continuer à bénéficier de la DGF bonifiée.

Qu'en septembre 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Haute Deûle a décidé d'opter pour la prise de la compétence « Assainissement » dès le 1^{er} janvier 2018.

Considérant que conformément aux dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article L5214-21 du CGCT, le transfert des compétences Assainissement collectif, non collectif, et Gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté de communes de la Haute Deûle entraîne le retrait des cinq communes de la communauté de communes de la Haute Deûle du SIASOL pour ces compétences, ce syndicat ne regroupant pas des communes appartenant à au moins trois établissements publics à fiscalité propre,

La communauté de communes PEVELE CAREMBAULT restant seule membre du SIASOL, celui-ci sera dissous en application de l'article L5214-21-I du CGCT.

Un arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du SIASOL sera pris avec effet au 1^{er} janvier 2018

Considérant l'opportunité d'une gestion uniforme sur tout le territoire de la CCPC des compétences :

- Assainissement collectif, (C2)
- Assainissement non collectif (C3)
- Gestion des eaux pluviales (C4)

Considérant l'opportunité que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT transfère au SIDEN-SIAN les compétences Assainissement collectif, non collectif, et Gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire des communes de CHEMY, GONDECOURT et HERRIN,

Considérant que ce transfert sera effectif à compter de la date de l'arrêté préfectoral portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Oui l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 44 VOTANTS)

- De solliciter son adhésion au SIDEN-SIAN pour l'exercice des compétences Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Gestion des eaux pluviales urbaines, pour le territoire des communes de GONDECOURT, HERRIN et CHEMY à compter de la fin d'exercice des compétences du SIASOL

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc DETAVERNE

